COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 18 JANVIER 2023

Le 18 janvier 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berles-Monchel, se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Madame CLEMENT Emilie, Monsieur RIMAURO Jean, Monsieur KORBI Mehdi, absents excusés.

Est élu secrétaire : Madame DECODTS Camille

N°120 : Rencontre avec Monsieur le Trésorier

Les membres du conseil municipal présents ont rencontré Monsieur VERHAEVERBEKE, percepteur de la trésorerie d'Aubigny-en-Artois afin de réaliser un bilan de la situation financière de la commune suite aux travaux de l'église.

Celui-ci a mis en avant la bonne situation financière de la commune, malgré les travaux de l'église et la hausse des dépenses de fonctionnement liée à la conjoncture : augmentation de 20% des dépenses en électricité et chauffage, augmentation de 3.5% des dépenses du personnel. Le déblocage des subventions se faisant après le paiement des factures et le FCTVA étant récupéré en N+1, il est préférable de lisser les travaux et, il est nécessaire de programmer et limiter les dépenses en investissement.

N°121: Crédits reportés

Afin de permettre le paiement de certaines factures d'investissement avant le budget ? des crédits reportés ont été inscrits :

- Eglise : 350 000€ en dépense / 591 971.31€ en recette

- Reprise des concessions : 32 000€ en dépense

Travaux de voirie : 10 000€ en dépense
 Atelier communal : 13 000€ en dépense
 Equipements divers : 4 000€ en dépense

N°122 : Point sur les travaux

- Les dossiers de subvention DETR et DSIL ont été déposés pour les travaux de reprise des fondations de l'église. Une rencontre a eu lieu avec Mme MENUGE et M VERBEKE de la préfecture pour leur exposer le dossier. De même, le 7 février, M MORREEL et M CHOAIN rencontrent M CASTANIER, secrétaire général. Il est à prévoir également une rencontre avec M SEROUX et M COTTEL qui font partie des commissions attribuant les subventions de la Préfecture.
- La commune a obtenu pour l'aménagement de la Peupleraie deux subventions du Département : 50 971€ dans le cadre du FARDA et 7 200€ par le FIEET.
- Les travaux de reprises de concessions ont débuté en décembre 2022 avec la création de l'ossuaire.
- La trappe de désenfumage de la salle a été changée.
- Des ornières sont à combler sur les trottoirs de la RD939. Des plaques d'égouts doivent être changées et plusieurs bordures sont affaissées dans la commune. Des travaux d'entretien de voirie sont donc à prévoir. De même le tapis du haut de la D82 est fortement abîmé.
- Afin d'agrandir l'atelier communal il est nécessaire d'acheter le terrain de Monsieur Cuvillier.
 Le conseil Municipal propose l'achat à 5€/m².

N°123 : Divers

- Le balayage des fils d'eau aura lieu le mercredi 25 janvier à partir de 8h. La Communauté de Communes prend en charge deux balayages par an.
- Les cours d'informatiques à l'école ont repris.
- Il a été annoncé la possibilité d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine. Une lettre conjointe avec la commune de Savy-Berlette a été transmise à l'académie afin de démontrer les intérêts de la préservation de cette classe.
- Une rencontre est prévue mercredi prochain avec la secrétaire de maire de Hermaville afin de remplacer Mme WIDEHEM d'avril à juillet à raison de 12h par semaine.
- L'obligation de reverser une partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI a été supprimée.
- Monsieur le Maire a rencontré Maître BUNEAU afin de faire un point sur la vente des trois terrains du Pré Vert.
- Une habitante a demandé la possibilité d'effectuer la réfection des trottoirs du Pré Vert.
 Cependant au vu des projets en cours, ces travaux ne pourront pas être réalisés dans l'immédiat.
- Sur la demande du SMAV, de nouvelles consignes de tri sont a appliquer depuis le 1^{er} janvier
 2023. A partir de septembre 2023 il sera nécessaire de posséder un « pass déchets » afin de pouvoir accéder aux déchèteries du territoire.
 - L'accès en déchetterie sera limité à 30m³/ an et par foyer, ce qui correspond en moyenne à 60 passages/an. L'accès sera limité à 8m³/ jour pour les particuliers.
- Le groupement de commande d'électricité de la FDE62 (hors salle d'activité, école, secrétariat de mairie) étant arrivé à expiration le 31 décembre 2022 et la FDE ne parvenant pas à obtenir des prix intéressants au vu de la conjoncture actuelle, sur conseil de celle-ci nous avant souscrit des contrats aux tarifs réglementés chez EDF. Cela concerne l'éclairage public, la petite mairie et l'église. Une hausse des dépenses d'électricité est à prévoir.
- Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré Mme NICOLAS Adeline. Celle-ci souhaite proposer des ateliers créatifs dans la salle d'activité. Cette demande suscite des questionnements et réserves :
 - La commune n'a pas vocation à porter des activités commerciales.
 - D'autres demandes pourraient survenir.
 - Cependant pour soutenir cette micro-entreprise, il est décidé une période d'essai jusqu'au vacances d'été en direction des enfants pendant les petites vacances pour des ateliers créatifs. La salle est mise à disposition, la commune prend en charge l'électricité et le chauffage.
- Monsieur le Maire a participé au bornage amiable contradictoire des parcelles de Monsieur BRISSET dans le chemin de Penin et dans le chemin de la Cavée.
- Un diagnostic sécurité du passage à niveau dans le chemin de Racquemenval a été réalisé en décembre. La commune doit procéder à la pose d'un panneau de signalement. Il est également à noter des trous importants en bout de chemin.
- La valeur locative a augmenté de 7.13% en 2023.